COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, lundi 19 octobre 2026

Commerces saccagés et pillés

10 millions d'euros mobilisés par la Métropole de Lyon et une réponse collective d'urgence pour soutenir les professionnels sinistrés

Face aux violences et aux pillages qui ont frappé Lyon et plusieurs secteurs de l'agglomération samedi 17 octobre, la Métropole de Lyon, l'État, les chambres consulaires et les représentants du monde économique se mobilisent collectivement pour soutenir les commerçants, artisans et entreprises sinistrés, sécuriser leurs établissements et faciliter la reprise de leur activité dans les meilleurs délais.

À l'initiative de Véronique Sarselli, Présidente de la Métropole de Lyon, une réunion exceptionnelle s'est tenue ce lundi 19 octobre au siège de la Métropole, en présence des représentants de l'État, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne, de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes, de Bpifrance, de la Chambre de métiers et de l'artisanat, de l'U2P, du MEDEF, des Entrepreneurs (ex-CPME), de l'Urssaf Rhône-Alpes et de la Direction régionale des finances publiques.

À cette occasion, Véronique Sarselli a annoncé la mobilisation de 10 millions d'euros par la Métropole de Lyon pour accompagner les professionnels victimes des dégradations et des pillages. Cette intervention exceptionnelle permettra de soutenir les besoins les plus urgents, de contribuer à la sécurisation des établissements touchés et d'accompagner les entreprises dont les équipements et matériels professionnels ont été endommagés ou détruits. Cette mobilisation financière s'inscrit dans une réponse collective articulée avec les premières dispositions engagées par les services de l'État, les chambres consulaires et les partenaires économiques, pour apporter aux professionnels sinistrés des solutions rapides, concrètes et coordonnées.

Une réponse collective et immédiate pour les professionnels sinistrés

Les destructions, dégradations et pillages survenus samedi 17 octobre ont durement touché de nombreux commerces et entreprises de l'agglomération lyonnaise.

Au-delà des dégâts matériels et des pertes économiques, ces violences ont profondément affecté les commerçants, artisans, chefs d'entreprise et leurs salariés. Nombre d'entre eux expriment aujourd'hui de fortes inquiétudes quant à leur sécurité, à la protection de leur outil de travail et à la continuité de leur activité.

La première urgence est de rétablir les conditions de sécurité indispensables à l'activité économique et de restaurer la confiance des professionnels.

Face à cette situation exceptionnelle, les partenaires réunis ce lundi matin partagent quatre priorités :

- **Sécuriser les établissements et leurs personnels**, afin de prévenir de nouvelles dégradations et de permettre la reprise de l'activité dans les meilleures conditions.
- **Apporter des aides d'urgence**, pour répondre aux premières difficultés financières rencontrées par les professionnels sinistrés.
- **Simplifier les démarches administratives, assurantielles et financières**, grâce à des interlocuteurs identifiés et à un accompagnement individualisé.
- **Faciliter la reprise d'activité**, en mobilisant les moyens et dispositifs de l'ensemble des partenaires publics et économiques.

Un engagement exceptionnel de 10 millions d'euros de la Métropole de Lyon

Pour répondre à l'ampleur des dommages, **Véronique Sarselli annonce la mobilisation de 10 millions d'euros par la Métropole de Lyon en faveur des commerçants, artisans et entreprises victimes des violences du 17 octobre.**

Cet engagement exceptionnel permettra notamment d'intervenir sur trois priorités :

- **Les aides d'urgence aux professionnels sinistrés**, pour faire face aux conséquences immédiates des destructions et des pillages.
- **La sécurisation des commerces et établissements endommagés**, afin de favoriser leur réouverture rapide dans des conditions adaptées.
- **L'accompagnement des entreprises dont les matériels et équipements professionnels ont été détruits ou dégradés**, afin de préserver leur capacité à poursuivre ou reprendre leur activité.

Les modalités opérationnelles de mobilisation de cette enveloppe seront précisées dans les meilleurs délais, en lien avec les partenaires concernés, afin d'assurer une intervention adaptée aux besoins des professionnels.

Des dispositifs d'urgence coordonnés avec l'État et les partenaires économiques

Plusieurs dispositifs sont d'ores et déjà mobilisés pour accompagner les professionnels touchés et faciliter leurs démarches.

1. Un guichet unique d'accompagnement déjà opérationnel

La **CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne** a mis en place un guichet unique destiné à accueillir les sollicitations des commerçants et entreprises sinistrés, identifier leurs besoins et les orienter vers les dispositifs adaptés.

Des collaborateurs de la CCI sont spécifiquement mobilisés pour répondre aux demandes et assurer un accompagnement individualisé.

- **Téléphone : 04 72 40 59 59**
- **Courriel : solidarite@lyon-metropole.cci.fr**
- Accompagnement dans les démarches économiques et administratives.
- Orientation vers les dispositifs financiers et les organismes compétents.
- Possibilité d'orientation vers un accompagnement psychologique.

2. Des mesures immédiates pour renforcer la sécurité des commerces

La sécurisation des établissements et la circulation rapide des informations constituent une priorité pour les professionnels.

- **La CCI mobilise des agents de sécurité privée** pour contribuer à la sécurisation des commerces concernés, selon les besoins identifiés.
- Une **boucle d'information WhatsApp destinée aux unions commerciales** a été mise en place pour faciliter la diffusion des informations utiles et les remontées de terrain.
- La Métropole de Lyon intègre à son enveloppe exceptionnelle de 10 millions d'euros un volet d'accompagnement à la sécurisation des commerces et établissements endommagés.

- Les opérations de nettoyage, de sécurisation et de remise en état de l'espace public sont assurées par les services et collectivités compétents.

3. Des aides financières d'urgence et des mesures de soutien à la trésorerie

Plusieurs dispositifs complémentaires sont mobilisés pour accompagner les professionnels confrontés à des pertes importantes ou à des difficultés de trésorerie.

- **Métropole de Lyon :** mobilisation de 10 millions d'euros pour les aides d'urgence, la sécurisation des établissements et le soutien aux entreprises dont les équipements professionnels ont été touchés, selon des modalités prochainement précisées.
- **CCI Lyon Métropole Saint-**Etienne Roanne : s'associe au fond de la Métropole de Lyon en abondant à hauteur de 3000€ de fond d'urgence pour chaque commerçant touché.
- **Chambre de métiers et de l'artisanat :** mobilisation d'un fonds de solidarité permettant aux artisans concernés de bénéficier d'une aide de **1 500 euros, cumulable avec les autres aides**, selon les conditions du dispositif. Un numéro d'urgence dédié est également mis à leur disposition.
- **Urssaf Rhône-Alpes :** possibilité de demander des délais de paiements ou des aménagements d'échéances de cotisations sociales. Une **aide d'urgence pouvant atteindre 2 000 euros**, sur demande argumentée et sous réserve des conditions d'éligibilité, peut également être sollicitée, avec un délai de traitement annoncé de deux à trois semaines maximum.
- **Direction régionale des finances publiques :** possibilité de solliciter des délais de paiement, des moratoires et des facilités de trésorerie. Les services sont sensibilisés à la situation exceptionnelle des professionnels sinistrés afin de favoriser un examen attentif et individualisé des demandes.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes poursuit par ailleurs ses travaux sur une éventuelle réponse à l'échelle régionale, plusieurs villes ayant été touchées par les violences.

La question de l'articulation avec les assurances et des possibilités d'avances de trésorerie fait également l'objet d'échanges entre les partenaires.

4. Un accompagnement facilité pour les démarches administratives et assurantielles

Afin de simplifier les démarches des professionnels sinistrés :

- **Dépôts de plainte :** un accompagnement spécifique sera organisé **mercredi 21 octobre à la CCI, en présence des forces de sécurité**, afin de faciliter les démarches des commerçants et entrepreneurs concernés.
- **Déclarations de sinistre :** les professionnels sont invités à se rapprocher rapidement de leurs assureurs. Le guichet unique de la CCI pourra les orienter dans leurs démarches.
- **Échéances sociales et fiscales :** les services de l'Urssaf Rhône-Alpes et de la Direction régionale des finances publiques sont mobilisés pour examiner les demandes de délais, de reports ou d'aménagements, en fonction des situations individuelles.

5. Une mobilisation solidaire du monde économique et un accompagnement humain

Au-delà des aides financières et administratives, plusieurs acteurs économiques et associatifs se mobilisent pour accompagner les professionnels éprouvés par ces événements.

- **Le MEDEF** lance un appel à la solidarité de ses entreprises adhérentes pour répondre aux besoins concrets exprimés par les commerçants et entrepreneurs sinistrés, et met en place une cellule d'écoute et d'accompagnement.
- **Les Entrepreneurs (ex-CPME)** mobilisent leur cellule d'accompagnement **Refuge PME** pour soutenir les dirigeants confrontés à des difficultés.
- Plusieurs structures d'accompagnement, notamment **Antilope, Second Souffle et 60 000 Rebonds et APESA 69** participent à la mobilisation ou peuvent être sollicitées pour apporter un soutien aux entrepreneurs en difficulté.
- **L'Urssaf Rhône-Alpes** mobilise également ses conseillers formés à l'écoute et à l'accompagnement des professionnels confrontés à des situations difficiles.
- Les chambres consulaires et les organisations professionnelles participent au recueil des besoins et à l'orientation des professionnels vers les dispositifs appropriés.

Une coordination maintenue pour accompagner les professionnels dans la durée

Cette réunion constitue une première étape de la mobilisation collective engagée pour répondre à la situation des commerçants, artisans et entreprises touchés.
Les partenaires conviennent de maintenir une coordination étroite afin de faciliter le déploiement des dispositifs, d'identifier les difficultés rencontrées sur le terrain et d'apporter des réponses adaptées aux besoins des professionnels.
Le guichet unique de la CCI constituera un point d'entrée privilégié pour recueillir les sollicitations et orienter les professionnels vers les organismes compétents.
L'objectif commun est de garantir un accompagnement concret aux entreprises sinistrées, de préserver l'activité économique et les emplois, et de favoriser la reprise dans les meilleurs délais.

INFORMATIONS PRATIQUES POUR LES PROFESSIONNELS SINISTRÉS
Guichet unique de la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne
Téléphone : **04 72 40 59 59**
Courriel : **solidarite@lyon-metropole.cci.fr**

Signataires : Métropole de Lyon, Préfecture du Rhône, CCI, CCiR, BPI, U2P, MEDEF, CPME, Région, CMA

Contact presse : servicepresse@grandlyon.com